

## Construction d'une défense européenne : avec l'ONU ou avec l'OTAN ?

Patrick Simon  
Janvier 2004

Jacques Chirac a déclaré le 8 janvier 2004 que la France rappellera en juin prochain au sommet de l'OTAN à Istanbul son "attachement" à l'Alliance atlantique, « parfaitement compatible » avec ses nouveaux engagements dans le cadre de la défense européenne. D'ailleurs, la France a mis 1.700 hommes à la disposition de la force d'intervention rapide de l'OTAN, qui comptera en octobre 2006 20.000 soldats capables de se déployer en cinq à trente jours. Selon le point de vue de Chirac, la construction d'une Europe de la défense permet d'avoir plus de personnalité, d'être davantage crédible et « Permettrait à l'Europe d'intervenir dans des conflits où l'OTAN ne voudra pas, ou ne pourra pas intervenir ». C'est probablement dans cet esprit que le 31 mars 2003, c'est l'Union européenne qui prenait le relais de l'OTAN par l'installation de l'EUFOR dans le cadre d'une mission de paix, appelé « Concordia », suivi en décembre 2003, d'une mission de police européenne du nom de « Proxima »<sup>1</sup>.

De fait, il s'agit plus d'une complémentarité que d'une opposition, même si la décision prise le 13 décembre 2003 au sommet de Bruxelles de créer une capacité de planification et de conduite d'opérations autonomes vise la création d'un état-major européen pour sa PESD.

Pourtant, l'Union européenne et en particulier la France se targue de construire leur défense dans l'objectif de soutien à la multilatéralité. Ainsi, les opérations de l'Union européenne dans les Balkans se fondaient sur la légalité et la légitimité dans le cadre des Nations Unies<sup>2</sup>. L'opération Concordia se fondait sur la résolution 1371 du Conseil de sécurité.

Alors, est-ce un leurre ? Le multilatéralisme est la pierre angulaire d'un ordre international fondé sur la paix, la sécurité individuelle et collective et la justice. « Fondamentalement, le système des alliances n'en est pas moins aux antipodes de celui de la sécurité collective, dont il empêche pratiquement le fonctionnement, tout autant que les zones d'influence et pour des raisons comparables ». D'ailleurs, l'OTAN n'a jamais été reconnu par l'ONU au titre de l'article 52 de sa Charte qui détermine la place et le rôle des organisations régionales. Pour rétablir la paix, l'ONU se fonde sur la recherche de partenaires pour négocier et parvenir à un accord alors que l'OTAN fonctionne sur une culture de guerre manichéenne.

Les mouvements pacifistes européens doivent intervenir avec l'opinion publique pour que la construction d'une défense européenne se fasse au service du multilatéralisme et notamment en soutien à l'ONU. Et cela est possible car « Le développement de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) donnera à l'UE les moyens de répondre plus efficacement aux demandes d'assistance émanant des Nations unies dans le cadre de la gestion des crises internationales... pour jouer un rôle plus dynamique dans les opérations de prévention des conflits ainsi que de maintien et de consolidation de la paix. »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Voir l'article « Les fondements de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) à travers l'opération « Concordia » en Macédoine » de Patrick Simon sur le site de l'IDRP : <http://www.institutidrp.org>

<sup>2</sup> Voir la section « Appui au maintien de la paix, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix dans le cadre des Nations Unies sur le site Internet de l'UE : [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/un/publ/pack/4\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/external_relations/un/publ/pack/4_fr.pdf)

<sup>3</sup> Document de l'Union européenne d'avril 2001 ; à voir sur le site de l'Union européenne auprès de l'ONU : <http://europa-eu-un.org/>